



REGLEMENT

TREMPIN JEUNES TALENTS FRANCOPHONES 2022

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Le tremplin jeunes talents francophones est une compétition musicale. Il est ouvert à tous les artistes de toutes tendances, formations composées d'artistes non professionnels.
- L'inscription à ce concours est gratuite. Les frais de déplacement et d'hébergement restent à la charge des candidats. Aucune rémunération ou défraiement ne sera attribué.
- Les œuvres proposées doivent être des œuvres originales et les candidats, du seul fait de leur participation, garantissent l'organisateur contre tout recours éventuel de tiers.
- Les paroles des différents morceaux musicaux (**exclusivement en français**) ne doivent en aucune façon comporter des propos tendancieux, raciaux ou insultants.
- Les artistes pourront être amenés à être filmés, enregistrés ou photographiés durant leur prestation. En s'inscrivant au tremplin, les artistes s'engagent à accepter l'utilisation et la diffusion de leur image par l'organisateur, à titre promotionnel.
- En cas d'envoi hors délai ou de dossier incomplet, l'inscription ne sera pas retenue, et ce sans que la responsabilité de l'organisateur puisse être engagée.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Avant la date limite d'inscription : **13 février 2022 minuit.**

Déposer ou envoyer (le cachet de la poste faisant foi) :

- Une démo de 4 titres (CD ou mp3 uniquement), un texte de présentation du groupe, illustré ou pas, accompagné du bulletin d'inscription dûment rempli,
- Les documents et supports envoyés ne seront pas restitués ; il est conseillé aux participants d'en conserver une copie.

DEROULEMENT DES PRESELECTIONS

- Présélections sur écoute

Trois groupes seront retenus à l'issue d'une séance d'écoute, par un comité de sélection constitué de professionnels du spectacle et de la jeunesse, presse locale, et membres de l'association guidés d'une grille d'évaluation dont les critères seront les suivants :

- Dossier complet
 - Conformité de la candidature avec le règlement du tremplin musical jeunes talents
 - Originalité
 - Créativité et qualité artistique des morceaux proposés.
- Chaque groupe sera averti, dans un premier temps par téléphone, ensuite par un courrier officiel, de la décision du comité d'écoute, dans les meilleurs délais suivant la délibération de celui-ci.
 - Les groupes sélectionnés s'engagent à donner les éléments techniques nécessaires au bon déroulement de la finale et à participer à la réunion technique de préparation.

DEROULEMENT DE LA FINALE

Modalités de passage

- Les trois groupes issus des présélections disposeront de **20 mn** pour réaliser leur prestation à répartir entre installation et répertoire
- L'ordre de passage sera déterminé par l'organisateur qui seul décidera de la programmation.

Sélection sur scène

- Le Jury sera composé d'un élu de la collectivité, d'un représentant du service jeunesse de la collectivité, de musiciens du territoire, de professionnels du spectacle et de la presse et de membres de l'association.

Souveraineté du jury

- Le jugement du jury et les décisions de l'organisation sont souverains et ne sauraient être remis en cause.

Conditions techniques

- L'organisation du tremplin s'engage à fournir en temps et en heure à chaque groupe toutes les informations pratiques le concernant : lieu, date, horaires, organisation, réunion préparatoire.
- Les groupes jouent sur leurs propres instruments (guitare, clavier, basse, batterie...)
- Le back-line, et les lumières sont choisis et fournis par l'organisateur en fonction des besoins transmis par les groupes lors de la réunion préparatoire.
- Seuls les artistes des groupes disposeront d'un laissez-passer pour accéder aux loges, ainsi qu'une personne accompagnatrice de leur choix qui devra suivre les instructions du régisseur général.

Pour des raisons de sécurité, tout le matériel pouvant porter atteinte à la sécurité générale n'est pas autorisé (décors ou artifices).

Réserves de l'organisation

- L'organisateur du tremplin se réserve le droit de prolonger, d'écourter, de modifier ou d'annuler ce concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.
- Dans l'intérêt du concours, l'organisateur se réserve le droit de modifier ce règlement.
- L'organisateur se réserve également le droit de modifier le nombre de groupes.



**TREMPIN JEUNES TALENTS FRANCOPHONES
EDITION 2022**

BULLETIN D'INSCRIPTION

Le groupe, (ou artiste)

NOM

Catégorie musicale

Site / YouTube / Myspace.....

Les musiciens,

(A renseigner pour chaque membre du groupe, sur papier libre)

Nom / Prénom / Date de naissance :

Adresse / CP / Ville :

Téléphone / e-mail :

Instrument :

Je soussigné, Nom / Prénom

Déclare avoir pris connaissance du règlement du tremplin Jeunes Talents Francophones, et à en accepter l'intégralité des clauses.

Signature du musicien ou de son représentant légal.

Musicien responsable du groupe (obligatoire)

NOM, Prénom

Accompagnateur majeur éventuel :

Nom

Prénom

Téléphone

Démo audio et démo vidéo (en option) : description des œuvres (titres, durée, composition...)

.....
.....
.....
.....

Pour les mineurs, joindre impérativement au dossier l'autorisation des parents ou des représentants légaux.

Les bulletins d'inscriptions sont à retourner complétés et signés, accompagnés de la démo CD avant la date limite d'inscription **13 février 2022 à minuit**.